



GPA
GROUPE PLURI-ASSOCIATIF



LIVRET D'INFORMATION

(PERSONNES ACCOMPAGNÉES)

COMMISSION D'AIDE ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE C2AJ



Siège social
11, rue de la Convention - 79000 NIORT
☎ 05 49 24 20 88

Antenne
4, square Jean Bouillon – 16230 MANSLE
☎ 05 45 70 39 41

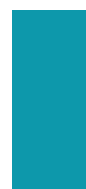
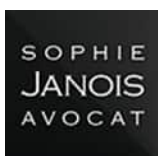
accueil@gpa-asso.fr

www.gpa-asso.fr

Les administrateurs de GPA, régulièrement interpellés par les usagers pour des conseils et des questions d'ordres administratifs et juridiques, sans avoir les moyens d'y répondre de manière satisfaisante, ont décidé de créer une commission associative chargée de la prise en compte de ces demandes.

En effet, la maîtrise des éléments administratifs comme juridiques liés à votre situation particulière, est un composant essentiel de l'accès aux droits, élément central de la démocratie en santé.

Cette commission, s'appuiera si cela s'avère nécessaire, sur les conseils d'une avocate spécialisée dans le droit à la santé : Maître Sophie JANOIS.



Diplômée en droit des entreprises de santé, Maître Sophie JANOIS met toute son expertise en droit de la santé au service de la défense des victimes d'accidents médicaux.

Elle est aussi particulièrement attachée au respect des droits des personnes avec autisme et accompagne les établissements médico-sociaux dans leurs obligations et démarches.

- GPA prend en charge le financement de ce service qui est donc gratuit pour les personnes accompagnées sauf en cas d'engagement de procédure juridique à la charge du demandeur.

Droits des usagers
de la santé



❖ Objectifs du projet :

Vous apporter aides et conseils administratifs et juridiques pour vous accompagner dans les démarches liées à votre situation particulière (scolarisation, habitation, travail, ...).

❖ Public visé

Les personnes accompagnées par les établissements et services gérés par GPA.

❖ Modalités de co-construction et de codécision avec les usagers et leurs représentants

La commission (C2AJ) est constituée :

- de représentants des administrateurs
- de représentants des personnes accompagnées
- de représentants de la direction.

Elle se réunira au moins une fois par trimestre et en fonction des demandes.

❖ Description du fonctionnement

Vos demandes d'aides et de conseils faites auprès des établissements et services gérés par GPA sont remontées vers la C2AJ qui les analyse et les traite, en faisant appel si nécessaire à Maître JANOIS, avocate spécialisée dans le droit en santé, et en vous mettant en relation directe avec elle.

Les membres de la commission, avec des points de vue différents (administrateurs/personnes accompagnées ou leurs représentants/direction), apportent un éclairage pluriel sur les demandes, prenant en compte tous les aspects de celle-ci (administratif, social, situationnel, émotionnel ...).

Chaque demande fait l'objet d'un enregistrement et une réponse écrite est systématiquement faite. Vous serez invités par la commission afin d'exposer votre demande.

Un suivi des demandes est effectué, permettant ainsi des relances quand cela s'avère nécessaire ainsi qu'une évaluation de l'efficacité de la réponse.

❖ Exemples de demandes

- Accès aux droits : (aides financières, aides au logement, cessation d'activité, aides aux transports, aménagement du logement, accès aux soins, ...),
- Chercher une solution à un problème spécifique,
- Être accompagné dans un litige (contentieux MDPH, ...)

Une demande peut être adressée par courriel
à l'adresse suivante : c2aj@gpa-asso.fr

Ou en téléphonant au : 05 49 24 30 32

Renseignez-vous auprès du secrétariat des services de GPA



Droits des usagers
de la santé

